



Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine et à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

COMMUNIQUE DE PRESSE

MATAM : II FAUT ARRETER LES VIOLENCES FAITES FEMMES ET AUX FILLES

La Rencontre Africaine pour les Défense des Droits de l'Homme (RADDHO) est très préoccupée par l'importance et la récurrence des cas de violences faites aux femmes et aux filles dans la région de Matam.

Pour l'année 2007 -2008 on a répertorié entre autres six (6) cas de viol sur des mineures de moins de 13 ans, trois (3) cas d'excision de jeunes filles à Gourél Serigne, quatre (4) coups et blessures à conjoint.

Le cas de la dame Roukyatou Sy battue par son mari a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase car il a été le prétexte de la marche organisée le 12 juin 2008 par les associations de femme en partenariat avec la RADDHO pour crier leur raz – le bol des violences faites aux femmes et filles dans la région.

La RADDHO :

- **Condamne vigoureusement** ces pratiques et invite l'État à plus de rigueur dans l'application de la loi ;
- **Rappelle** que le Sénégal est partie prenante à la CEDAW et la Convention relative aux Droits de l'Enfant;
- **Appelle** l'État sénégalais à l'adoption d'une loi qui permettrait aux organisations de la société civile à pouvoir se constituer partie civile dans des cas d'espèce

Fait à Matam le 18 juin 2008

Le Coordonnateur

David Diagne Tel : 77 442 14 90
contact : 77 4421490